



Licenciement pour vol argent

Par **hayuiah**, le **20/03/2010** à **15:08**

Bonjour,

Je viens de recevoir ma lettre de mise à pied à titre conservatoire.

Il n'y a pas de motif d'indiquer dans la lettre mais je sais que j'ai fais une erreur impardonnable et je le regrette vivement. Mon employeur a du apprendre que j'avais volé une certaine somme d'argent.

Maintenant je suis convoquée à un entretien pouvant ammener un licenciement pour faute lourde.

Dans l'immédiat pour "réparer" ma faute je souhaite rembourser l'intégralité de la somme.

Mon employeur pourra t il me poursuivre en justice malgré tout ?

Puis je demander ou plutot implorer la requalification de la faute lourde en faute grave ?

Merci pour vos réponses.